

*Syndicat Intercommunal  
à Vocation Multiple  
de la Région de CLUSES  
185 avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ CEDEX  
Tél. : 04.50.98.43.14  
Fax : 04.50.98.70.57*



2014

JB/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014**

Après avoir procédé à la désignation de Marie-Pierre PERNAT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à l'amphithéâtre du site économique des lacs à THYEZ, a :

- Pris acte des informations communiquées par le Président, portant notamment sur :

- La substitution de droit, au sein de notre syndicat, de la CC4R - Communauté de Communes des Quatre Rivières au SIVOM RISSE & FORON et à la commune de SAINT-JEOIRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les compétences « Incinération » et « Tri sélectif ».
- Le retrait de notre syndicat du SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, auquel il adhérait pour la compétence « Contrat de rivière ARVE ».
- La réalisation d'un audit du marché de services liant la société Lyonnaise des Eaux à notre syndicat, pour l'exploitation des stations d'épuration de MARIGNIER et SAINT-JEOIRE, du collecteur intercommunal ARVE et du poste de relèvement de MARNAZ.
- La réalisation d'une étude juridique, en vue de modifier les modalités de financement de la compétence « Assainissement collectif ».
- La révision des statuts de notre syndicat, qui va se dérouler en deux étapes, la première de suite, la seconde au cours du premier semestre 2015.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

-Pris acte de l'installation officielle des nouveaux Délégués titulaires et suppléants représentant les communes de MONT-SAXONNEX, SAINT-SIGISMOND, LE REPOSOIR, SCIONZIER et NANCY-SUR-CLUSES (Délibération n° 2014-37).

1 -Procédé à l'élection, au scrutin secret, des quatorze Membres qui siègeront au Bureau syndical, en sus du Président et des trois Vice-Présidents, à savoir : Marc IOCHUM (ARACHES-LA-FRASSE), Pierre HUGARD (CHATILLON-SUR-CLUSES), Marie-Pierre PERNAT (LE REPOSOIR), René POUCHOT (MAGLAND), Loïc HERVE (MARNAZ), Régis FORESTIER (MIEUSSY), Frédéric CAUL-FUTY (LE MONT-SAXONNEX), Sylviane NOEL (NANCY-SUR-CLUSES), Didier BOUVET (SAINT-JEOIRE), Marie-Antoinette METRAL (SAINT-SIGISMOND), Jean MONIE (SCIONZIER), Fabrice GYSELINCK (THYEZ), Stéphane VALLI (Communauté de Communes Faucigny-Glières) et Christine CHAFFARD (SIVOM RISSE & FORON) (Délibération n° 2014-38).

- 2 – **Fixé, à l'unanimité, la liste des attributions déléguées par le Comité syndical au Président, pour toute la durée de son mandat (Délibération n° 2014-39).**
- 3 – **Décidé, à l'unanimité, la création de deux commissions permanentes spécialisées, portant sur les domaines de compétences « Assainissement collectif » et « Traitement des déchets » (Délibération n° 2014-40).**
- 4 - **Procédé à l'élection, au scrutin secret, des cinq Membres titulaires et des cinq Membres suppléants de notre syndicat qui siègeront, en sus du Président, Président de droit, au sein de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir, comme membres titulaires : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Jean-Louis MIVEL, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Christine CHAFFARD & Didier BOUVET et comme membres suppléants : Nicolas JACQUARD, Stéphane VALLI, Sylviane NOEL, Jean-François BRIFFAZ et Loïc HERVE (Délibération n° 2014-41).**
- 5 - **Fixé, à l'unanimité, le montant des indemnités de fonctions accordées au Président et aux trois Vice-Présidents (Délibération n° 2014-42).**
- 6 – **Décidé, à l'unanimité, la transformation d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, en emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin de permettre la promotion d'un fonctionnaire de notre syndicat (Délibération n° 2014-43).**
- 7 – **Décidé, à l'unanimité, l'adhésion de notre syndicat au nouveau contrat d'assurance groupe, souscrit par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE, auprès des sociétés SOFCAP/GENERALI, pour la couverture des risques statutaires de notre personnel (Délibération n° 2014-44).**
- 8 – **Désigné, à l'unanimité, Loïc HERVE, afin de représenter notre syndicat au sein du Conseil d'Administration (ou du Conseil de Surveillance) et au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société TERACTION (Délibération n° 2014-45).**
- 9 – **Désigné, à l'unanimité, Sylviane NOEL, afin de siéger en qualité de Déléguée locale, représentant les Elus de notre syndicat, au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (Délibération n° 2014-46).**
- 10- **Désigné, à l'unanimité, Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Premier Vice-Président, afin de représenter notre syndicat lors de la signature d'actes authentiques passés en la forme administrative, concernant des droits réels immobiliers, étant précisé qu'en son absence ou en cas d'empêchement de sa part, il sera remplacé par Jean-Louis MIVEL, Deuxième Vice-Président ou Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Troisième Vice-Président (Délibération n° 2014-47).**

➤ **COMPETENCE « TRANSPORTS SCOLAIRES »**

- 11 – **Pris acte des nouvelles modalités d'organisation et de gestion, par notre syndicat, à titre transitoire, des services réguliers routiers assurant la desserte des établissements d'enseignement, au bénéfice des élèves domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, suite à la validation par le Préfet du Périmètre de Transport Urbain fixé par cette Communauté de Communes et mandaté, à l'unanimité, le Président afin de négocier le contenu de la convention de délégation de compétence à intervenir entre notre syndicat et la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (Délibération n° 2014-48).**

12 – **Donné, à l’unanimité, délégation au Président, afin de signer les dix marchés à intervenir avec les trois sociétés retenues pour l’exploitation de plusieurs services réguliers routiers assurant la desserte des établissements d’enseignement, au bénéfice des élèves domiciliés sur le territoire des collectivités adhérentes à la compétence « Transports scolaires » (Délibération n° 2014-49).**

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

13 – **Procédé à l’élection, au scrutin secret, du Membre titulaire et du Membre suppléant de notre syndicat, qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres, mise en place dans le cadre du groupement de commandes associant la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, la commune de MARIGNIER et notre syndicat, constitué pour la réalisation de l’étude diagnostique des réseaux d’assainissement eaux usées raccordés à la station d’épuration intercommunale de MARIGNIER, à savoir, comme Membre titulaire : Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Vice-Président et comme Membre suppléant : Gilbert CATALA, Président (Délibération n° 2014-50).**

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

14 –**Désigné, à l’unanimité, les cinq Représentants titulaires et les cinq Représentants suppléants de notre syndicat, qui siègeront à la Commission de Suivi du Site de l’incinérateur de déchets non dangereux de MARIGNIER, au sein du collège « Exploitant de l’installation classée », à savoir, comme Membres titulaires : Gilbert CATALA, Président, Jean-Louis MIVEL, Vice-Président, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Vice-Président, Christine CHAFFARD, Déléguée syndicale titulaire & Stéphane VALLI, Délégué syndical titulaire et comme Membres suppléants :René POUCHOT, Marie-Antoinette METRAL, Sylviane NOEL, Jean-François BRIFFAZ et Didier BOUVET, Délégués syndicaux titulaires (Délibération n° 2014-51).**

15 –**Emis, à l’unanimité, un avis favorable à l’adhésion du SITOM des Vallées du MONT-BLANC à la C.S.A.3.D. – Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (Délibération n° 2014-52).**

16 –**Procédé à l’élection, au scrutin secret, des trois Représentants de notre syndicat, qui siègeront au sein de la conférence intercommunale, mise en place dans le cadre de l’entente intercommunale, constituée par douze des quinze collectivités adhérentes à la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets et destinée à faciliter la mise en œuvre du Procédé Intégré de Gazéification-Vitrification des Mâchefers, à savoir : Gilbert CATALA, Président, Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Vice-Président et Christine CHAFFARD, Déléguée syndicale titulaire (Délibération n° 2014-53).**

17 –**Procédé à l’élection, au scrutin secret, du Membre titulaire et du Membre suppléant de notre syndicat, qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres, mise en place dans le cadre du groupement de commandes, constitué pour la mise en place du Procédé Intégré de Gazéification-Vitrification des Mâchefers, à savoir, comme Membre titulaire : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Vice-Président et comme Membre suppléant : Christine CHAFFARD, Déléguée syndicale titulaire (Délibération n° 2014-54).**

**Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.**

Fait à THYEZ, le 29 septembre 2014

Le Président,  
Signé : Gilbert CATALA.